

GDS

RHÔNE-ALPES

info

L'action sanitaire ensemble

2020

GDS

01

07

26

38

42

69

LES SAVOIE



Dossier

Tous concernés
par la biosécurité

3	Éditorial
4	Le GDS de la Loire - Des équipes au service des éleveurs
5	Le conseil d'administration du GDS de la Loire
6	Actions du GDS - Des missions et des services
7	BVD – Application dans la Loire
8	Besnoitiose : témoignage – « Je ne veux plus avoir cette maladie »
10	Point besnoitiose - Surveillance et gestion en Rhône-Alpes
12	BVD - Le plan d'éradication a commencé !
13	LA BIOSÉCURITÉ, UN ENJEU POUR TOUS
38	Élevage piscicole - La section accompagne la filière dans le PNES
39	Apiculture - Lutter contre le frelon asiatique
40	Équidés - L'identification des équidés est obligatoire
41	3 sections distinctes - Petits ruminants (ovins/caprins), porcs et apiculture !
42	Introductions - Les contrôles obligatoires et recommandés
44	Prophylaxies 2019/2020 - Ce qu'il faut faire
45	Tarifs HT des prophylaxies - Campagne 2019/2020
46	Analyses - Les aides du GDS et du Conseil Départemental
47	Adresses utiles

La biosécurité, un enjeu pour tous

p. 16,17	Introductions et mouvements : comment gérer le risque sanitaire ?	Litières et effluents d'élevage - Une source de contamination à maîtriser	p. 18,20
p. 22,24	Faune sauvage - Améliorer la cohabitation pour éviter les contaminations	Gestion de l'équarrissage	p. 25
p. 26,28	Intervenants extérieurs : de potentiels vecteurs de dangers sanitaires	Pourquoi gérer les nuisibles ?	p. 29
p. 30,31	Maîtriser les risques sanitaires liés aux transports	Prévenir la transmission des zoonoses	p. 32,33
p. 34	Se former à la biosécurité	Élevages porcins - Une formation obligatoire	p. 36

Au cours de ce second semestre 2019, les onze GDS d'Auvergne et de Rhône-Alpes s'unissent désormais au sein de la FRGDS AURA dans une même dynamique de réflexion et de travail. La proximité reste une valeur fondatrice des GDS, et ce rassemblement entre les 2 régions permettra d'avancer avec plus de cohérence sur des actions et réflexions communes, et ce toujours au service des éleveurs de notre territoire.

Cette construction est l'occasion de renforcer les liens avec nos partenaires, et de réaffirmer que le sanitaire appartient au domaine technique et qu'il est la préoccupation de tous. Il tient une place majeure dans la performance économique des exploitations. Se préoccuper du sanitaire, investir dans des actions de prévention ou de surveillance est dans tous les cas un investissement d'avenir.

Ces questions sont toujours très présentes dans les préoccupations quotidiennes des éleveurs. La situation actuellement la plus délicate est certainement celle de la peste porcine africaine. Elle fait des ravages en Asie et se tient aux portes de nos frontières, menaçant de façon permanente la production française. Les GDS, avec les partenaires des organisations de producteurs, proposent aux éleveurs des formations à la biosécurité, volet indispensable en matière de prévention des risques.

Pour les bovins, le sujet actuel majeur est la BVD. Un arrêté ministériel du 1^{er} août 2019 marque le premier pas vers l'éradication de cette maladie, en imposant une surveillance obligatoire dans les élevages et une élimination des animaux infectés. Ce plan est un investissement pour l'avenir de nos élevages : d'une part, la BVD coûte très cher à chaque passage, il est donc indispensable d'arrêter la circulation virale. D'autre part, la qualification des animaux voire des cheptels va bientôt être une condition obligatoire pour l'accès aux marchés européens. D'autres états ont déjà beaucoup avancé sur cette problématique. Il est urgent de ne pas perdre de temps. Au niveau de notre région, la profession a opté pour une surveillance par la boucle à prélèvement de cartilage (boucle BVD), solution la plus pertinente au niveau technique et financier pour AURA. Il faut maintenant que tous les éleveurs s'y mettent !

La besnoitiose reste aussi une inquiétude forte car la maladie gagne du terrain. Les éleveurs disposent aujourd'hui d'un outil de surveillance performant et sont donc en mesure d'agir.

Pour les petits ruminants, les GDS travaillent à plusieurs niveaux : afin de prévenir les maladies cliniques en élevage et de sécuriser les regroupements d'animaux, via l'action statuts sanitaires, et par diverses autres actions : la garantie CAEV et le plan Paratuberculose pour les caprins, le plan Border Disease pour les ovins. Les réunions régionales par espèces regroupant un représentant par département permettent des échanges riches et des actions concertées.

Concernant l'apiculture, la situation 2019 est inquiétante en terme de production et santé des ruches. La section apicole reste fortement mobilisée sur Varroa Destructor ainsi que sur la prédation du Frelon Asiatique pour lequel une plate-forme de déclaration régionale a été mise en route cette année.

Dans le domaine aquacole, les éleveurs verront aboutir début 2020 la mise en place du programme d'éradication des maladies endémiques, qui permettra la qualification des élevages et de fait facilitera la circulation des animaux.

Dans toutes les productions, le sanitaire est un sujet préoccupant voire anxiogène parfois. L'action collective est la seule réponse possible. Les GDS sont au service des éleveurs pour répondre aux mieux à ces problématiques.

■ David Duperray, président de GDS Rhône-Alpes ■

Le GDS est piloté par un bureau de professionnels élus qui fait des propositions au CA. Le personnel est chargé de la mise en œuvre des différentes actions décidées.

LE GDS DE LA LOIRE

Des équipes au service des éleveurs



Le bureau se réunit tous les mois puis fait des propositions concrètes au CA. ▲

LES MEMBRES PROFESSIONNELS DU BUREAU

- Christian Chargeraud : vice-président
- Bernard Tranchand : vice-président
- Franck Poncet : vice-président
- David Duperray : président
- Cédric Thiolière : secrétaire général
- Loïc Chevalier : membre élu
- Alain Grange : trésorier
- Serge Jourlin : membre élu

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- Aurélie Bonhomme : gestion de l'IBR, dérogation à l'introduction.
- Horia Derouiche : standard, dossiers de remboursements, suivi administratif BVD.
- Jérôme Subtil : gestion de l'IBR, concours, nouveaux installés, formations, caisse coup dur, analyses d'eau.
- Véronique Dhainaut : gestion des cotisations.
- Christian Boulon, Directeur du GDS : communication, groupes régionaux ou nationaux (section ovine de GDSRA, comité national besnoitiose...)
- Emeline Villard : plans d'assainissement (BVD, Besnoitiose), produits laitiers fermiers, caisse coup dur, DASRI.
- Myriam Zeni : gestion des contrôles à l'introduction et ASDA (vertes et jaunes).
- Aline Bouchetal : plan d'assainissement BVD.
- Laurie Capraro : gestion des prophylaxies bovines,

ovines et caprines, fil sanitaire.

- Johanna Barras : plans d'assainissement (paratuberculose, néosporose), avortements, sections ovine et caprine, varron, caisse coup dur, analyses d'eau.
- Christine Massador : responsable administrative, assistante de direction, comptabilité.
- Fanny Terrier : responsable technique, plans d'assainissements (BVD, salmonelles, listeria), dossiers tuberculose, caisse coups durs.

Gaëtan Hamard, technicien au GDS de la Loire depuis 2010 a quitté l'équipe du GDS en août 2019. Il était en charge notamment des plans d'assainissement paratuberculose, néosporose ainsi que des analyses d'eau. Nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir !



L'équipe du GDS compte 12 salariés. ▲

Les membres de droit tout comme les membres élus, votent, approuvent ou refusent les décisions et actions nouvelles au cours des conseils d'administration.

GDS DE LA LOIRE

Le conseil d'administration

Administrateurs élus

AUGIER Marcel, *président d'honneur* • Sail-les-Bains
BERNE Jean-Pierre • Bourg-Argental
BOUARD Hervé • St Laurent-la-Conche
CHARGUERAUD Christian, *vice-président* • Mably
CHEVALIER Loïc, *membre du Bureau* • Saint Bonnet-des-Quarts
CLAIR Stéphane • St Sixte
DUPERRAY David, *président* • St Cyr-de-Valorges
FONTIMPE Vincent • Précieux
FORESTIER Jean-Luc • Le Crozet
GRANGE Alain, *trésorier* • Noailly
GRANOTTIER Sylvie • St Chamond
JOANDEL Sébastien • Montverdur
JOURLIN Serge, *membre du Bureau* • Souternon
PONCET Franck, *vice-président* • Chazelles/Lyon
THIOLIERE Cédric, *secrétaire général* • St Hilaire-Cusson-la-Valmitte
TRANCHAND Bernard, *vice-président* • Chuyer

Membres de Droit

BROSSE Patrick, *représentant de l'Ordre des Vétérinaires* • St Galmier
COTTE Fabrice, *représentant du Syndicat Vétérinaire* • Panisnières
DUMAS Pierre-Louis, *président du GTV 42* • La Tourette
GARDON Thierry, *représentant Confédération Paysanne* • Cremeaux
GENEVRIER Laurent, *représentant FDSEA* • Chalain-le-Comtal
THOLLOT Lydie, *représentant JA* • St Galmier
VIAL Raymond, *président de la Chambre d'Agriculture* • St Martin-la-Sauvete

Sont invités

ZIEGLER Georges, *président du Conseil Départemental* • Saint-Étienne Cedex
BOUCHUT Léonard, *coopérative d'Élevage* • St Denis-sur-Coise
BOULON Christian, *directeur du GDS* • Privas
BROSSE Chantal, *Conseil Départemental* • Champdiéu
CHOMIENNE Gilles, *directeur EDE*
DE PONCINS Arnaud, *section bovine FDSEA* • St Cyr-les-Vignes
DESFONDS Maurice, *chef de Service Santé Animale DDPP* • Saint Étienne Cedex 2
DUBESSET Bertrand, *représentant DDT* • Saint Etienne Cedex 1
DUCHENE Frédéric, *président ELVEA Rhône-Alpes* • Panisnières
DUCHEZ Michel, *représentant de Groupama* • Chatelneuf
DUCROS Gérard, *représentant des éleveurs de Porcs* • Cherie
DUMAS Philippe, *président de la SICAREV* • St Symphorien-de-Lay
FANGET Denis, *président FEVEC* • Bourg-Argental
BAZIN Laurent, *directeur DDPP* • Saint-Étienne Cedex 2
JALABERT Gérard, *section Ovine de la FDSEA* • Dargoire
JOUBERT Alexis, *président Section Ovine GDS* • Saint Martin-Lestra
VEY Vincent, *président Section Apicole GDS* • St Léger-sur-Roanne
REYMOND Frédéric, *section porcs* • Fontanes
MATHEVET Fabien, *président Section Caprine GDS* • St Hilaire-Cusson-la-Valmitte
LACHAT Laurent • Fontanes
MOREAU Jean-Louis, *directeur Terana Loire* • Montbrison Cedex
M. le Président *des Coopératives Laitières* • La Talaudière
PONCET Michel, *représentant la COOPEL* • St Romain-la-Motte
COUDOUR Stéphane, *représentant la Commission d'Élevage*
ROBERT Roland, *délégué Contrôle Laitier* • Verrières-en-Forez
ROCHE Didier, *syndicat des Négociants en Bestiaux* • Briennon
DERORY Julien, *président Section Laitière FDSEA* • Essertines-En-Chatelneuf
VERPY Guillaume, *service Agriculture CD* • Saint Étienne Cedex
WEBER Chantal, *irectrice GDS RA* • Lyon Cedex 07

Le GDS propose un ensemble d'actions sanitaires en insistant sur la prévention pour répondre aux besoins de ses adhérents. Elles sont financées notamment grâce au soutien du Conseil Départemental de la Loire.



ACTIONS DU GDS

Des missions et des services



Le département nous accompagne. ▲

Voici la liste des principales actions mises en œuvre par le GDS. Elle n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction de l'actualité sanitaire. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sanitaire.

GESTION DES MALADIES RÉGLEMENTÉES SOUS DÉLÉGATION DE LA DDPP

- Gestion des prophylaxies (bovines, ovines, caprines, porcines) et des avortements.
- Gestion des introductions bovines, édition et envoi des ASDA.
- Aides et accompagnement aux éleveurs touchés par une maladie réglementée (abattage total, limitation de mouvements, désinfection...).
- Gestion des qualifications de cheptel : IBR, Varron.

MAÎTRISE DES PATHOLOGIES D'ÉLEVAGE

- Programme de lutte contre la BVD : application de l'arrêté du 31 juillet 2019 - dépistage des veaux naissants par la boucle auriculaire, contrats d'engagement en cheptel infecté, contrôle obligatoire à l'introduction.
- Plans de maîtrise et d'assainissement pour maladies spécifiques : paratuberculose, besnoitiose, néosporose, salmonellose, listériose, border disease.
- Gestion du kit introduction bovin et statuts sanitaires des troupeaux caprins et ovins.
- Lutte contre la varroose des abeilles et frelon asiatique
- Gestion des garanties de cheptel : Paratuberculose, CAEV, Visna Maedi.

- Des aides au diagnostic : analyses avortements, analyses diarrhée des veaux, parasitisme (coprologies et analyses), maladies respiratoires, crédit recherche.
- Actions de solidarité : Mutuelle sanitaire « caisse coup dur » suite à des pertes importantes d'origine sanitaire et accompagnement des éleveurs en difficulté.

INFORMATION ET FORMATION DES ÉLEVEURS

- Des sessions de formation sur des thèmes sanitaires spécifiques.
- Des « contrôles blancs » pour mieux appréhender les contrôles réalisés par la DDPP.
- Des réunions d'information locales.
- Diffusion d'information dans la presse, site internet, bulletin annuel GDS Info, lettre aux délégués, fil sanitaire, sanit'info, mails...
- Jeunes installés : deux journées d'information par an, des aides financières (chéquier jeune), une visite jeune installé à la demande.

SERVICES AUX ÉLEVEURS

- Gestion des déchets de soins (DASRI) : mise à disposition d'un fût et collecte annuelle.
- Qualité de l'eau : prélèvement d'eau et commentaire des résultats, contrat prélèvement annuel (tous les 12 à 18 mois).
- Produits laitiers fermiers : mise à disposition d'un pasteurisateur et appui technique en cas de problème sanitaire.
- Farago Rhône : diagnostic bâtiment, parage, taille d'onglons, rainurage, désinfection...
- Agro-Direct, la filiale des GDS : vente d'agrofouritures.

Depuis le mois de juillet dernier, seules les boucles BVD sont au rendez-vous sur les bons de commandes.

BVD

Application dans la Loire

POURQUOI FAUT-IL COMMANDER DES BOUCLES BVD ?

Le 1^{er} août 2019, un Arrêté National a été publié pour rendre obligatoire le dépistage et l'assainissement des cheptels en BVD. Aujourd'hui, la boucle BVD est la méthode de dépistage adoptée en région AURA. Tous les éleveurs sont donc concernés. L'analyse BVD est facturée une fois par mois à hauteur de 1,8 € HT pour les adhérents au GDS 42 (aides du Conseil Départemental et du GDS déduites). Ensuite dans le cas d'un cheptel infecté, des aides du GDS et du CD sont débloquées pour aider à l'élimination des IPI.

Le GDS de la Loire a décidé d'aider les éleveurs qui se lancent tout de suite dans la démarche. Les aides sont validées pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} août 2019. Après cette date, le GDS n'assure pas le maintien de ces aides.

COMMENT CONNAÎTRE LES RÉSULTATS ?

Pour accéder aux résultats, il faut se rendre sur le site internet du laboratoire (<http://www.labo-terana.fr/>). Si le résultat est négatif, il y aura seulement la notification sur internet. Si le résultat est positif, le laboratoire envoie un courrier et le GDS appelle l'éleveur.

COMMENT FAIRE SI LE PRÉLÈVEMENT DE CARTILAGE N'A PAS PU ÊTRE ANALYSÉ ?

Environ 1% des prélèvements de cartilage ne peuvent pas être analysés (prélèvement hors délai, cartilage inexploitable, tube vide,...). Un courrier sera envoyé à l'éleveur par le GDS avec le résultat d'analyse, une lettre explicative et une boucle bouton. La boucle bouton est à poser sur l'oreille du veau qui n'a pas eu de résultat BVD pour pouvoir faire un deuxième prélèvement d'échantillon. Il faut bien indiquer le numéro du veau et la date de prélèvement sur l'étiquette qui vous sera fournie avec la boucle bouton BVD. L'analyse sera facturée qu'une seule fois.

Attention ! Le laboratoire n'analyse pas les échantillons avec un délai entre le prélèvement et la date de réception au laboratoire supérieur à 15 jours.



**Les boucles BVD – méthode ▲
la plus simple et efficace
pour dépister les IPI.**

QUELQUES DÉFINITIONS :

- **IPI (Infecté Permanent**

Immunotolérant) : il a été contaminé pendant la gestation de sa mère (entre le 40 et 120^{ème} jour de gestation) et sera porteur et excréteur du virus tout au long de sa vie. Il s'agit d'un bovin à éliminer au plus vite (dans les 15 jours selon l'Arrêté National BVD).

Si vous avez souscrit un contrat d'engagement BVD auprès du GDS, reportez-vous aux modalités d'aides de votre contrat.

- **Virémique Transitoire** : il a

été contaminé par la BVD entre sa naissance et le moment où le prélèvement a été effectué : il va s'immuniser dans les 4 à 6 semaines suivant sa contamination. Une analyse PCR BVD sur le sang doit être faite entre 4 et 6 semaines après ce premier résultat, pour vérifier que ce bovin n'est plus porteur du virus.

Si cette analyse n'est pas effectuée, le bovin sera considéré comme IPI.

Un éleveur allaitant ligérien a été touché par la Besnoitiose en 2018. Avec 60 vêlages, il vend des brouards à l'export et quelques reproducteurs.

BESNOITIOSE : TÉMOIGNAGE

« Je ne veux plus avoir cette maladie ! »



Taureau présentant des lésions caractéristiques de Besnoitiose. ▲

COMMENT AVEZ-VOUS DÉCOUVERT LA BESNOITIOSE DANS VOTRE CHEPTEL ?

Il y a eu les premières vaches malades : après beaucoup d'analyses on a trouvé la Besnoitiose. J'ai fini par trouver à force de chercher sur internet les soirs. Lorsque les deux derniers taureaux reproducteurs ont été malades, ils ont suspecté la Besnoitiose et les analyses étaient positives. Après, on a analysé tous les plus de 6 mois. A la première analyse [été 2018], on avait 17 positives et à la deuxième analyse [prophylaxie début 2019], il y en avait plus que 3 ou 4.

QUELS SYMPTÔMES VOUS ONT ALERTÉ ?

La première vache malade était faible, avec une fièvre impossible à faire tomber sur 2-3 jours (40°C). Elles sont essouffées, mal aux articulations et pas d'appétit. Certaines ont eu des trayons avec la peau qui cartonnait et tombait. Les taureaux, c'était au scrotum, inflammation et comme un coup de soleil, la peau morte tombait. Des vaches que je pensais positives étaient en fait négatives et vice versa, des positives n'avaient pas de symptômes.

COMMENT AVEZ-VOUS RÉAGI ?

Pour moi, c'était foutu, j'étais abattu, prêt à abandonner, tout vendre et arrêter. J'étais pas sûr de pouvoir m'en sortir avec la contamination des négatives. Et puis avec mon tempérament, on vire les positives et on rachète dès qu'elles sont parties.

QU'AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE FAIRE ?

J'ai attendu d'avoir les résultats pour connaître toutes mes positives, que j'ai mis à l'écart. J'ai signé le plan d'assainissement du GDS et quand c'était en état et valorisable [à l'abattoir] je les ai fait partir. Ensuite j'ai racheté le nombre de bêtes parties, une vingtaine de vaches.

Je m'étais donné un an, dans un an je veux plus avoir cette maladie chez moi !

Economiquement, on savait que ça allait être compliqué mais je pense qu'il ne faut pas se précipiter pour racheter. J'ai vendu des vaches et avec l'aide à l'élimination du GDS, ça m'a payé ce que j'ai racheté.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS AUX AUTRES ÉLEVEURS ?

Impérativement, faire un kit intro avant livraison. Qu'elles arrivent bien avec le résultat négatif, ça c'est le gros conseil, à mon avis !

Si des bovins ont les symptômes, demandez l'analyse Besnoitiose.

AVEZ-VOUS AUTRE CHOSE À AJOUTER ?

Le GDS a bien joué le jeu : c'est l'éleveur qui le dit, ce n'est pas une invention. Le GDS a pas hésité à suivre le souci, les aides sont bien tombées quand il fallait et ils ne m'ont pas laissé tomber. Le plan Besnoitiose est assez facile à mettre en place, ça vaut le coup plutôt que de contaminer un autre éleveur...

■ Emeline Villard ■

Le GDS de la Loire regroupe plusieurs petites sections pour accompagner les différentes espèces présentes dans tous les coins du département.

3 SECTIONS DISTINCTES

Petits ruminants (Ovins/Caprins), Porcs et Apiculture !



Les sections. ▲

LA SECTION PORCINE

Avec la mise en place de la section porcine régionale, les éleveurs de porcs du département de la Loire ont souhaité réunir la section. Le président de la section porcine du GDS 42 a été élu à l'occasion de la dernière réunion, il s'agit de Frédéric Reymond, éleveur de porcs en bâtiment à Fontanès.

L'objectif est surtout d'informer et de former les éleveurs sur les thématiques sanitaires. Cette année plusieurs journées de formation sont prévues sur la biosécurité en élevage porcin.

Les réunions de section sont également l'occasion d'échanges entre éleveurs sur différents sujets d'actualité (Peste Porcine Africaine, biosécurité, problématiques sanitaires, bâtiment,...).

Si vous êtes éleveur de porcs et que vous souhaitez rejoindre la section porcine, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Fanny Terrier ■

LA SECTION APICOLE

- Programme Sanitaire d'Élevage : prescription et délivrance de médicament. Visite des ruchers par les Techniciens Sanitaires Apicoles.
- Signalement des nids de frelons asiatiques pour destruction.
- Information des apiculteurs : 4 bulletins Sanit'info par an, site internet, envoi de mails.
- Surveillance de maladies ou parasites (petit coléoptère de la ruche...).

LA SECTION PETITS RUMINANTS, UNIS POUR MIEUX AVANCER

Depuis sa création la section a mis en place plusieurs actions pour accompagner, soutenir et aider les éleveurs ovins et caprins au niveau sanitaire.

La réalisation des statuts sanitaires (4 maladies : Paratuberculose, Fièvre Q, Chlamydie, CAEV pour les caprins et Visna Maedi pour les ovins) est importante pour savoir où en est son élevage au niveau sanitaire. C'est essentiel pour l'avenir et la pérennité d'un troupeau. Cela permet de mettre en place des actions pour prévenir les manifestations cliniques et quelques fois assainir un troupeau.

Les Qualifications CAEV et VISNA MAEDI, sont un plus pour valoriser votre troupeau et permettent ainsi d'avoir la garantie de vendre des animaux qualifiés dans d'autres élevages.

La Section se réunit deux fois par an, n'hésitez pas à contacter le GDS de la Loire pour en faire partie et nous apporter de nouvelles idées pour faire évoluer les services proposés aux éleveurs de petits ruminants du département.

■ Johanna Barras ■

+ d'infos

- Fanny (Porcs) : 06 50 98 03 90
fanny.terrier.gds42@reseau.gds.com
- Johanna (Petits Ruminants et Apiculture) :
06 76 46 98 80
johanna.barras.gds42@reseau.gds.com

Toute introduction d'animal représente un risque potentiel pour le troupeau au niveau sanitaire. Des mesures obligatoires mais aussi préventives doivent être prises.

INTRODUCTIONS

Les contrôles obligatoires et recommandés



Seules les analyses permettent de déterminer le statut sanitaire d'un animal. ▲

QU'EST-CE QU'UNE INTRODUCTION ?

Tous les mouvements d'animaux de type achat, prêt ou pension sont considérés comme une introduction. D'autres cas particuliers, comme par exemple le retour d'un animal, non vendu sur un marché, dans son élevage d'origine est aussi considéré comme une introduction. Tous ces mouvements doivent obligatoirement faire l'objet de contrôles réglementaires. Cependant, si l'on veut protéger efficacement son troupeau au niveau sanitaire, il est indispensable de prendre des mesures complémentaires

INTRODUCTION DE BOVINS

J'achète un bovin, les obligations réglementaires

- J'appelle mon vétérinaire pour les opérations obligatoires (voir tableau).
- Je remplis les rubriques (date, signature, ICA) au recto et au verso de l'ASDA et je la donne à mon vétérinaire pour qu'elle suive les tubes de sang.
- Je notifie rapidement auprès de l'EDE.
- La nouvelle ASDA est éditée.

! Si les dates de sortie et d'entrée ne sont pas renseignées au dos de l'ASDA, l'analyse brucellose sera faite automatiquement et facturée.

* IBR et BVD : Dérogation possible sous certaines conditions (bovin indemne IBR, garanti non-IPI, avec transport direct sans rupture de charge ni mélange d'animaux. Contactez le GDS).

** Tuberculination sauf si contrôle d'extroduction dans les 6 semaines précédant le départ.

CONTROLES D'INTRODUCTION OBLIGATOIRES

IBR*	<ul style="list-style-type: none"> - Bovin issu d'un cheptel indemne : contrôle dans les 15 à 30 jours après l'arrivée quel que soit l'âge - Bovin issu d'un cheptel non indemne : contrôle dans les 15 jours avant sortie du cheptel vendeur + 15 à 30 jours après l'arrivée quel que soit l'âge - Si le bovin est vendu avant le délai de 15 jours, il lui faut tout de même une prise de sang d'introduction
BVD*	- Contrôle quel que soit l'âge du bovin
Brucellose	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de contrôle si délai de transfert \leq 6 jours - Contrôle si transfert \geq 7 jours et bovin $>$ 24 mois
Tuberculose	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de contrôle si délai de transfert \leq 6 jours - Tuberculination** si transfert \geq 7 jours et bovin $>$ 6 semaines - Tuberculination** si bovin issu d'un cheptel à risque ou des départements : 08, 09, 14, 16, 17, 19, 2A, 2B, 21, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 61, 64, 82, 87 - Tuberculination si bovin introduit dans un cheptel « lait cru ». - Sauf en cas de transport direct.

Je protège mon troupeau en prenant des mesures préventives

- Le statut sanitaire du cheptel vendeur : est-il indemne en IBR ? a-t-il un suivi paratuberculose ? Quel est son statut vis-à-vis de la BVD ?
- Observer l'animal : son aspect général, ses pieds pour vérifier l'absence de lésions (dermatite digitée)...
- Signer un billet de garantie conventionnelle au moment de la vente permet d'annuler une vente et de rendre l'animal s'il est positif à l'une des maladies indiquées sur le document.
- Privilégier un transport direct et mettre l'animal en quarantaine dans l'attente des résultats d'analyse.

- Réaliser les analyses du « kit introduction », si possible chez le vendeur ou au plus tôt après l'arrivée !

Ce kit comprend trois maladies : **la besnoitiose, la paratuberculose et la néosporose**. En effet, le seul moyen de savoir si un animal est porteur de ces maladies est de réaliser un dépistage sérologique car elles peuvent passer totalement inaperçues au moment de l'achat et se déclarer bien plus tard dans le troupeau. Le kit intro est un moyen simple et peu coûteux (remboursement des 2/3 du montant HT par le GDS et le Conseil Départemental) d'éviter l'introduction de maladies qui peuvent avoir des conséquences sanitaires, économiques et humaines catastrophiques dans une exploitation.



©GDS42

Dépistez avec les « statuts sanitaires » ! ▲

l'absence ou la présence de symptômes de maladies (boiteries, abcès, animaux maigres, lésions cutanées...).

- Examiner les animaux achetés : état d'embonpoint, homogénéité du lot de chevrettes par exemple...

- Transport sécurisé sans rupture de charge ni mélange avec d'autres animaux.

- Respecter une quarantaine d'au moins 15 jours.

- **Réaliser les statuts sanitaires** : pour des introductions de lot d'animaux, il est conseillé de réaliser des sondages sérologiques (entre 7 et 15 animaux en fonction de la taille du troupeau) de plusieurs maladies dans chacun des 2 troupeaux afin de définir leur statut et ainsi de vérifier leur compatibilité. Les animaux prélevés doivent être âgés de plus de 24 mois pour une meilleure fiabilité des analyses.

KIT D'ANALYSES A L'INTRODUCTION	
Bovin femelle	Bovin mâle
Besnoitiose Paratuberculose Néosporose	Besnoitiose Paratuberculose
6 € / bovin*	4 € / bovin*

* Montant après déduction de l'aide du Conseil Départemental et du GDS (remboursement annuel sur appel de cotisation GDS)

- **Cas des vaches achetées gestantes** : contrôler dès la naissance le veau en BVD, afin de vérifier qu'il ne soit pas IPI. **Pensez au dépistage BVD des veaux naissants par les boucles auriculaires !**

Pour les DAP, ASDA vertes et jaunes, pour les introductions ou les rééditions d'ASDA, n'hésitez pas à nous appeler au 04 77 92 12 38, tout le monde gagnera du temps.

INTRODUCTIONS D'OVINS / CAPRINS

Les obligations réglementaires

- Il n'y a pas de prise de sang obligatoire à l'introduction mais le cheptel vendeur doit fournir une attestation certifiant qu'il est indemne de brucellose

- Les animaux doivent impérativement être en règle au niveau de l'identification.

- Le mouvement des animaux doit être notifié à l'EDE dans les 7 jours.

Les mesures préventives

- Observer le troupeau vendeur : vérifier son état et

MALADIES RECHERCHÉES DANS LE CADRE DES STATUTS SANITAIRES			
CAPRINS	CAEV Paratuberculose Chlamydie Fièvre Q	OVINS	Visna-maedi, Paratuberculose Chlamydie Fièvre Q
Prise en charge = 5/6 du montant HT des analyses			

Une fois les résultats connus, une comparaison croisée des 2 statuts permet de vérifier la compatibilité des troupeaux. Par exemple, si le sondage révèle que la Paratuberculose est présente dans les 2 troupeaux alors il est possible de réaliser des échanges car la maladie est déjà présente de part et d'autre. Par contre, si le cheptel acheteur est négatif et que celui du vendeur est infecté (ou l'inverse), alors l'échange représente un risque de contamination important. Attention, le statut sanitaire n'est en aucun cas une garantie de cheptel.

PROPHYLAXIES 2019/2020

Ce qu'il faut faire



© GDS 01

Une bonne contention est indispensable. ▲

Par délégation de l'État, le GDS est chargé de gérer les prophylaxies obligatoires. Ainsi, le GDS programme les différentes analyses prévues. Pour les éleveurs de bovins laitiers, les analyses sont généralement réalisées sur le lait de tank et sont commandées directement par le GDS. Pour tous les autres types d'élevages, les analyses sont réalisées sur le sang. Ces analyses sont également programmées par le GDS qui édite les Documents d'Accompagnement des Prophylaxies (DAP) et les transmet au vétérinaire sanitaire de l'élevage.

PROPHYLAXIE BOVINS		Cheptels laitiers livrant du lait en laiterie	Cheptels allaitants, cheptel lait vente directe
Statut IBR	Indemne, en cours de qualification	2 analyses lait de mélange	Prises de sang sur bovins > 24 mois
	En assainissement, non conforme	Prises de sang sur bovins > 12 mois	Prises de sang sur bovins > 12 mois
Brucellose		Analyses annuelles	Analyse sur 20 % des bovins de + de 2 ans avec un minimum de 10 ou tous les bovins
Leucose		Analyses lait de mélange pour les cheptels des communes de Margerie-Chantagret à Saint-Chamond (rythme quinquenal)	Analyse sur 20 % des bovins > 24 mois avec un minimum de 10 ou tous les bovins pour les cheptels des communes de Margerie-Chantagret à Saint-Chamond (rythme quinquenal)
Tuberculose		Tuberculinations des cheptels à risque - cheptels en lien épidémiologique (un courrier est envoyé aux éleveurs concernés et à leur vétérinaire)	

PROPHYLAXIE OVINS ET CAPRINS		Contrôle quinquennal de la Brucellose par fraction des cheptels pour les communes de St-Romain-La-Motte à Vougy		
		Troupeaux < 50 animaux	Troupeaux 50 à 200 animaux	Troupeaux > 200 animaux
Animaux à prélever	Mâles non castrés âgés de 6 mois et plus	Tous	Tous	Tous
	Animaux introduits dans l'année écoulée	Tous	Tous	Tous
	Femelle en âge de reproduire	Toutes	50	25%

PROPHYLAXIE PORCS		AUJESZKY Buvard individuel	PPC	SDRP Buvard individuel
Multiplicateur, sélectionneurs				
Moins de 15 reproducteurs	Tous les reproducteurs 4 fois/an	Tous les reproducteurs 1 fois/an	10 prélèvements/bâtiment	
Plus de 15 reproducteurs	15 reproducteurs 4 fois/an	15 reproducteurs 1 fois/an		
Élevage plein air (porcs et sangliers) Naisseur et naisseurs engraisseurs				
Moins de 15 reproducteurs	Tous les reproducteurs 1 fois/an	10 prélèvements/lot de reproducteurs		
Plus de 15 reproducteurs	15 reproducteurs 1 fois/an			
Élevage plein air (porcs et sangliers) Post sevrers et engraisseurs				
Moins de 20 porcins	Tous	Truies : 10 prél./bât. et engraissement : 5 porcs		
Plus de 20 porcins	20 porcins			
Naisseur et naisseurs engraisseurs en bâtiment				

TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS FERMIERS : PENSEZ AUX AUTOCONTRÔLES (CELA CONCERNE AUTANT LES FROMAGES QUE LES GLACES, YAOURTS, CRÈME...).

Campagne 2019/2020

ACTES ET VISITES	PROPHYLAXIE REPARTITION			
	TOTAL	AIDES ÉTAT	AIDES DEPARTEMENT	RESTE A L'ÉLEVEURS
VISITE				
Visite	22,86 €	Pour les aides voir en fonction de la maladie.		
Visite sur exigence particulière de l'éleveur	45,72 €	RDV fixé à la demande de l'éleveur suite à refus du RDV fixé par le vétérinaire, hors cas de force majeure.		
DÉPLACEMENT				
Si tournée organisable par le vétérinaire : forfait	8,55 €			8,55 €
Si tournée non organisable par le vétérinaire	Tarif libéral			
TUBERCULOSE				
Par visite* (hors déplacement)	22,86 €			22,86 €
IDC par Bovin***	7,14 €			7,14 €
BRUCELLOSE				
BOVINS (+ IBR, leucose)				
Visite * (hors déplacement)	22,86 €		8,75 €	14,11 €
Prise de sang	2,39 €		1,96 €	0,431 €
OVINS/CAPRINS				
Visite * (hors déplacement)	22,86 €		11,46 €	11,40 €
Prise de sang (1 à 25 animaux)	1,32 €		0,85 €	0,47 €
Prise de sang (26 animaux et plus)	1,22 €		0,85 €	0,37 €
AUJESZKY (Porcs)				
Visite * (hors déplacement)	22,86 €			Le GDS rembourse la visite, le solde des prélèvements et les analyses, après réception des factures du vétérinaire, avec l'aide du Conseil Départemental.
Prélèvement sang par scarification *	2,13 €	** 1,22 €		
Prélèvement sang par ponction *	3,19 €	** 1,22 €		
Participation au coût des analyses		** 1,70 €		
VISITE D'INTRODUCTION				
Visite **** (hors déplacement)	22,86 €			22,868 €
Tuberculation/Bov (non compris fourniture matériel)	4,03 €			4,03 €
IDC par Bovin (non compris fourniture du matériel)	7,14 €			7,14 €
2 ^{ème} visite lecture (hors déplacement)	22,86 €			22,86 €
Prélèvement sang Bovin	2,39 €			2,39 €
Prises de sang Ovin/Caprin	1,32 €			1,32 €
CHEPTEL D'ENGRASSEMENT				
Visite initiale	85,05 €			85,05 €
Visite de maintien	42,52 €			42,52 €

* Une participation financière du département par élevage et par campagne. Les visites supplémentaires sont à la charge de l'éleveur. Les aides du Conseil Départemental sont à déduire des factures du vétérinaire.

** Participation de l'État aux frais de prélèvements et d'analyses, reversée aux éleveurs.

*** Remboursement du coût HT par le GDS sur des financements Etat, Département et GDS pour les cheptels suite à abattage total ou en lien épidémiologique. Les éleveurs concernés doivent envoyer leur facture au GDS. Remboursements assurés jusqu'au 31/12/2020. Dans les autres cas, les honoraires restent à charge de l'éleveur.

**** Tarif appliqué lorsque la visite est fixée par le vétérinaire, dans des délais compatibles

avec la période de quarantaine et permettant à l'éleveur d'exercer son droit de rédimption et/ou de respecter les délais réglementaires, sous réserve que ce dernier ait contacté le vétérinaire dans les 7 jours suivant l'arrivée des animaux. En dehors de ce cadre, le vétérinaire peut appliquer le tarif libéral.

NB : Les tarifs de la visite de prophylaxie s'entendent sur des animaux dont la contention est assurée par leur propriétaire ou détenteur. Dans le cas contraire, le vétérinaire peut appliquer un tarif libéral. Une intervention, au cours de laquelle sont effectués des actes techniques concernant plusieurs prophylaxies, ne peut donner lieu à la rémunération que d'un seul déplacement.

Les aides du GDS et du Conseil Départemental

Analyse	Coût total (2018)	Prise en charge GDS et Conseil Départemental (2019)	Reste à l'éleveur (2019)	
IBR à l'intro - Bovin	5,30 €	2/3	1/3	1,77 €
BVD à l'intro - Bovin	5,70 €	3 €	2,70 €	2,70 €
Sondage BVD - Bovin	5,88 €	2/3 + aide aux prises de sang (10 max)	1/3	1,95 €
Kit intro Bovin (Besnoitiose, paratuberculose, + néosporose pour les femelles)	18 € femelles / 12 € mâles	2/3	1/3	6 € ou 4 €
CAEV / visna maedi - Caprin / Ovin	7,50 €	2/3	1/3	2,50 €
Kit intro ou statut sanitaire Ovin/Caprin (CAEV ou Visna Maedi + paratuberculose + chlamydieose + fièvre Q)	20,5 à 24 € (3 paramètres, selon le nombre) 23,50 à 28 € (4 paramètres selon le nombre)	2/3	1/3	6,83 € à 9,33 €
Piétin (vaccination) - Ovin		100 %	0	0 €
Analyses avortement - Bovin, Ovin, Caprin	26,30 € (3 paramètres) 36,30 € (4 paramètres)	2/3	1/3	8,77 € à 12,1 €
Diarrhée des veaux - Bovin	45,90 €	100 %	0	0 €
Parasitisme (copro / séro douce) - Bovin, Ovin, Caprin	selon parasite recherché (-10 €)	2/3	1/3	1/3
Maladies respiratoires - Bovin, Ovin, Caprin	26,50 € à 37 € (4 à 6 paramètres) PCR 7 paramètres 96€	2/3 2/3	1/3 1/3	8,83 € ou 12,33 € 32 €
Autocontrôles sur les produits laitiers fermiers	35,77 € à 60 € selon l'analyse	50 % (5 autocontrôles max)	50 %	17,89 € à 30 €
Autocontrôles Salmonelles - volailles vente directe	12 € à 25,50 € selon l'analyse	1/3	2/3	5,4 à 17 €

+ d'infos

Remboursement sur copie du relevé de prestation à envoyer au GDS 42*

* Sauf pour les analyses à l'introduction et les sondages BVD : déduction automatique de la cotisation Valable uniquement sur les analyses réalisées à TERANA



GDS de la Loire

43 Avenue Albert Raimond - BP 20057
42272 ST Priest-en-Jarez Cedex
Tél : 04 77 92 12 38 / Fax : 04 77 92 12 14
contact.gds42@reseaugds.com

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

Immeuble « Le Continental »
10 rue Claudius Buard, CS40272
42014 St Étienne Cedex 02
Tél : 04 77 43 44 44 / Fax : 04 77 43 53 02
ddpp-pa@loire.gouv.fr

TERANA (Laboratoire Vétérinaire Départemental)

Zone Industrielle de Vaure - BP 207
42605 Montbrison Cedex
Tél : 04 77 58 28 05 / Fax : 04 77 58 00 40
loire@labo-terana.fr

EDE Identification

Accueil téléphonique et réception des visiteurs
uniquement le matin de 8h30 à 12h00
43 Avenue Albert Raimond - BP 10056
42272 St Étienne Cedex
Tél : 04 77 92 12 36 / Fax : 04 77 92 52 09

Chambre d'Agriculture de la Loire

43 Avenue Albert Raimond - BP 40050
42272 ST Priest-en-Jarez Cedex
Tél : 04 77 92 12 12 / Fax : 04 77 91 42 12
cda42@loire.chambagri.fr
www.terresdeloire.fr

Loire Conseil Élevage

Sourcieux
42600 Chalain-Le-Comtal
Tél : 04 77 54 44 98 / Fax : 04 77 94 50 07
accueil@loire-contrôle-laitier.fr

COOPEL

Sourcieux
42600 Chalain-Le-Comtal
Tél : 04 77 36 34 44 / Fax : 04 77 36 34 49
contact@coopel.fr

Équarrissage Monnard

Les Plaines - 42120 Perreux
Bureaux ouverts : 7h00-12h00 et 13h30-18h00
(pour obtenir identifiant + mot de passe contactez
Monnard : contact@provalt.fr)
Tél : 08 25 15 95 59
Demande d'enlèvement par internet :
<https://provalt.fr/>

DDT

www.loire.equipement-agriculture.gouv.fr
2 avenue Grüner, CS 90509
42 014 Saint-Étienne Cedex 02
Tél : 04 77 43 80 00 / Fax : 04 77 43.80.06
ddt@loire.gouv.fr

FARAGO Rhône (ex-Agriservices)

Ambiance de bâtiment, parage, rainurage, dérat-
tisation...
18 Avenue des Monts d'or
69890 La Tour-de-Salvagny
Tél : 04 78 19 60 70 / Fax : 04 78 19 60 71

AgroDirect

Matériel d'élevage / www.agrodirect.fr
Maison de l'Élevage
145 Espace des Trois Fontaines - 38140 Rives
Tél : 09 74 50 85 85 (choix 2) / Fax : 04 76 05 28 63
Mail : agrodirect@agrodirect.fr



www.frgdsra.fr

**BULLETIN D'INFORMATION
DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE
SANITAIRE DE RHÔNE-ALPES**

(Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie)

Directeurs de publication :

Présidents des GDS 01, 07, 26, 38, 42, 69, Savoie

Rédacteurs en chef : GDS Rhône-Alpes

Chef de projet : Chantal Weber

Conception : Apasec Lyon

Impression : Despesse

Tirage : 20 000 exemplaires

